

MyShareSCPI
Société civile de placement immobilier à capital variable
Siège social : 15, place Grangier - 21000 DIJON
834 460 156 RCS Dijon

Le mercredi 12 juin 2024 à 14 h 30, les associés de MyShareSCPI, Société Civile de Placement Immobilier, se sont réunis en Assemblée Générale à caractère ordinaire et extraordinaire dans les locaux d'ATLAND VOISIN situés 40 avenue George V à PARIS (8e), salle du Conseil au 7e étage, suivant avis de convocation publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 27 mai 2024 (n°64) et par courrier postal ou électronique (pour les associés ayant donné préalablement leur accord) adressé à chaque associé en date du 27 mai 2024.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Philippe IFERGANE, en sa qualité de Président de la Société de Gestion MY SHARE COMPANY accompagné de Monsieur Etienne WICKER en sa qualité de Directeur général.

Madame Lydie HOAREAU, est désignée comme secrétaire.

Le bureau ainsi constitué, constate que les associés qui ont exprimé leurs votes représentent :

- au titre de l'assemblée générale ordinaire : 95.397 parts (dont 26.925 parts pour les votes par correspondance et 68.472 parts pour les pouvoirs au Président), sur un total de 2.078.841 parts.
- au titre de l'assemblée générale extraordinaire : 147.304 parts (dont 31.608 parts pour les votes par correspondance et 115.696 parts pour les pouvoirs au Président), sur un total de 2.078.841 parts.

Les quorums nécessaires, soit 25 % pour une assemblée ordinaire et 50% pour une assemblée extraordinaire, n'étant pas atteints, l'assemblée n'a pu valablement délibérer, conformément aux dispositions de l'article L.214-103 alinéa 2 du Code monétaire et financier.

L'Assemblée Ordinaire et Extraordinaire, se tiendra donc, sur deuxième convocation, le mercredi 19 juin 2023 à 14 h 30 dans les locaux d'ATLAND VOISIN, situés 40 avenue George V à PARIS (8e), **salle Smile Place au 7^e étage**, pour délibérer sur le même ordre du jour, suivant avis de convocation paru le 12 juin 2024 au BALO n° 71.

Le Président rappelle, que sur deuxième convocation, aucun quorum n'est nécessaire, les décisions étant prises à la majorité des associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance.

La séance est levée à 15 h 00 et le présent procès-verbal a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Philippe IFERGANE

La Secrétaire
Lydie HOAREAU

DocuSigned by:
Philippe IFERGANE
89087CE6420048F...

DocuSigned by:
Lydie HOAREAU
20204EF6E4C7475...